



15ème législature

Question N° : 21832	De M. Jean-Marie Sermier (Les Républicains - Jura)	Question écrite
Ministère interrogé > Europe et affaires étrangères		Ministère attributaire > Europe et affaires étrangères
Rubrique > politique extérieure	Tête d'analyse > Relations avec les États-Unis	Analyse > Relations avec les États-Unis.
Question publiée au JO le : 23/07/2019 Réponse publiée au JO le : 15/10/2019 page : 8966		

Texte de la question

M. Jean-Marie Sermier interroge M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le partenariat nouveau à mettre en œuvre avec les alliés, les États-Unis. Les 28 et 29 juin 2019, le G20 se tenait à Osaka. Il a réuni les principales puissances mondiales. Cela a été l'occasion d'aborder des sujets concernant le réchauffement climatique et l'Organisation mondiale du commerce. Au cours de ces discussions, les États-Unis ont affirmé à plusieurs reprises la singularité de leurs positions. Ils ont réaffirmé leur position de non adhésion aux accords de Paris, qui ont pourtant été ratifiés par les 19 autres pays. Concernant le projet de réforme de l'Organisation mondiale du commerce, ils ont fait valoir des réserves. Dans ce contexte, il souhaiterait savoir comment la France prendra en compte la position des États-Unis, première puissance mondiale.

Texte de la réponse

Les Etats-Unis sont un allié majeur de la France comme l'ont rappelé les célébrations du 75e anniversaire du débarquement le 6 juin dernier. La France et les Etats-Unis nourrissent une amitié historique et nos deux pays partagent une relation privilégiée, indépendante des alternances politiques. La France et l'administration américaine entretiennent une relation de travail très suivie à tous les niveaux, en particulier dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et la prolifération nucléaire. La France et les Etats-Unis poursuivent leurs coopérations en Afrique et maintiennent un dialogue constant sur toutes les grandes crises internationales. Mais la force des relations franco-américaines, c'est aussi de se parler avec franchise quand nous avons des différences d'appréciation. Le président Trump a annoncé que les Etats-Unis quitteraient l'Accord de Paris à l'horizon de l'année 2020. C'est une décision que la France regrette mais qui relève du choix souverain des Etats-Unis. Dans le même temps, la France constate que de nombreuses entités américaines, qu'il s'agisse d'entreprises ou des gouvernements locaux, font le choix d'investir en faveur d'une croissance durable. Elle ne peut que se féliciter de ces initiatives et maintient son entière disponibilité pour travailler avec les Etats-Unis sur des sujets d'intérêt commun tels que l'efficacité énergétique, la préservation de la biodiversité ou encore la sauvegarde des océans. Avec le président Trump, la France a également souhaité poursuivre les échanges sur le commerce international et les moyens de répondre aux pratiques déloyales. Le G7 de Biarritz fin août a démontré notre capacité à trouver des solutions concrètes avec les Etats-Unis, par exemple sur le sujet de la taxe sur les services numériques. La France pense que l'Union européenne et les Etats-Unis doivent travailler ensemble sur ce sujet, y compris au niveau multilatéral.